

Retour d'Atmo France sur la roadmap de la Commission européenne

Révision des directives sur la qualité de l'air

Atmo France salue cette initiative de la commission européenne. Le développement d'une forte préoccupation sociale sur le sujet de la pollution de l'air ainsi que l'évolution des technologies, des connaissances scientifiques et épidémiologiques du risque pour la santé, y compris comme facteur aggravant de la crise sanitaire que nous traversons, et pour l'environnement, justifient pleinement le besoin de mettre à jour rapidement les normes européennes de qualité de l'air, en lien notamment avec les recommandations de l'OMS. Une cohérence entre les textes législatifs serait à assurer, telles que la directive sur les quotas d'émissions (NEC), sur la surveillance des polluants à grande distance (convention Genève) sur l'aspect inventaires d'émission, ou sur le changement climatique.

Une surveillance intégrant les polluants non encore réglementés, des modèles et méthodes d'évaluation d'exposition comparables pour la modélisation et des cartes stratégiques air multi polluants, permettrait une information plus robuste, une meilleure inter-comparaison internationale mais également un meilleur suivi de l'efficacité des mesures mises en place. Actuellement la France fait face à des recours juridiques nationaux et européens pour dépassement des normes sur plusieurs polluants. Pour plus de transparence et de synergie, il est nécessaire de rendre accessible à tous les plans des états membres établis pour reconquérir la qualité de l'air et/ou répondre aux contentieux. S'appuyer sur la surveillance réglementaire, servant au report des données aux autorités Européennes, pour l'évaluation des plans européens, nationaux ou locaux d'amélioration de la qualité de l'air, permettrait d'assurer un meilleur suivi et une meilleure évaluation de l'efficacité de ces plans visant à réduire les temps de dépassement et réduire l'exposition des citoyennes.

De nouvelles règles concernant le nombre et l'emplacement des points d'échantillonnage plus adaptées aux enjeux locaux permettrait de donner une information de proximité fiable et précise aux populations. Ces données ne peuvent être obtenues par satellites (pas trop large et fréquence trop rare) ou les microcapteurs (trop imprécis et peu fiables). Les exigences de surveillance devraient être élargies pour y inclure les polluants atmosphériques actuellement non réglementés mais d'intérêt sanitaire ou en lien avec le changement climatique tels que recommandé par le CCAC ou l'OMS : carbone suie, pesticides, particules ultrafines ; ou en raison de leur accroissement du fait d'autres politiques : ammoniac et méthane. Il s'agit d'anticiper une surveillance des polluants émergents afin de documenter les constats nécessaires à la mise en place de nouvelles normes.

Les exigences minimales requises pour un plan efficace sur la qualité de l'air doivent intégrer la transversalité Air Climat Energie et apporter les garanties de compatibilité avec l'ensembles de ces enjeux. L'évaluation de l'efficacité des actions mises en place doit aussi passer par la mise en place d'indicateurs d'évaluation globaux en lien avec la santé des populations et des écosystèmes, les bioindicateurs étant absents des directives actuelles.

Le dispositif de surveillance de la pollution de l'air permis par les directives européennes est unique au Monde. Atmo France souhaite alerter sur la nécessité de développer un modèle économique pérenne de la surveillance et de la production des données, permettant la mise en œuvre des stratégies d'open data. La production de ces données permet, tant l'information du public, que la mise en place et le suivi de plan d'action, les travaux des chercheurs et même le développement de services par des entreprises via la mise à disposition gratuite et sans contrepartie de ces données.